



TENNIS-CLUB DE SCEAUX
5 rue de l'Yser
92330 SCEAUX

Sceaux, le 29 février 2008

Messieurs,

Par courrier récent, vous avez bien voulu attirer mon attention en tant que candidat à la responsabilité de maire de Sceaux sur les besoins et souhaits du Tennis-Club de Sceaux.

Je souhaite vous rappeler au préalable les récentes évolutions de la politique sportive de la Ville, afin que soit entièrement éclairées les propositions que notre équipe est désormais amenée à faire dans le domaine qui vous intéresse.

Depuis 2001, la Ville s'est en effet donnée les moyens d'une vraie politique sportive en créant un service des sports et en établissant avec les acteurs sportifs locaux une relation nouvelle faite de collaboration, de partenariats et d'échanges, au sein du comité consultatif sportif.

Aujourd'hui à Sceaux les pratiques ont évoluées, les réponses et les offres doivent être en cohérence avec ces nouvelles attentes pour maintenir le meilleur niveau de ces pratiques et les résultats exemplaires générés par les quelques 4000 licenciés que compte la communauté sportive sceenne.

Concernant plus particulièrement la pratique du tennis, la Ville a depuis plus de 7 ans porté plusieurs études de faisabilité de couverture de courts, envisageant des projets, tous crédibles à condition que les habitants de Sceaux aient été conscients des nécessités qui s'imposaient. La Ville s'est trouvée devant une indiscutable difficulté à donner une réponse raisonnable et responsable aux besoins du TCS, besoins qu'elle a toujours reconnus.

C'est pourquoi, dans le même temps, des moyens financiers importants ont été votés par l'ensemble de la majorité municipale pour que le niveau de qualité du TCS et ses effectifs soient maintenus. Ainsi les sommes



consacrées aux subventions, locations et entretien depuis 2002 se sont élevées à plus de 500 000 €. Pour la seule année 2007, la contribution de la Ville a été de 104 500 €.

Aujourd'hui, comme vous le savez, et dans le cadre des dispositions réglementaires du POS, est introduite la possibilité de couvrir 2 courts de tennis existant sur le site de la rue de l'Yser, en limitant la couverture à 4,50m au dessus du niveau des terrains existants. C'est pourquoi, à l'issue d'une concertation menée avec le TCS et des représentants de l'association du quartier Marne-Musiciens, il peut être envisagé de couvrir les courts 3 et 4, après décaissement afin de limiter l'impact visuel de cette couverture et de favoriser ainsi leur insertion paysagère.

Ce projet devrait ainsi répondre aux attentes de tous dans l'intérêt général et recueillir l'assentiment de l'ensemble des Scéens.

En outre, afin d'optimiser l'existant, la Ville a prévu l'installation d'un dispositif d'éclairage des courts 1 et 2 du complexe sportif, permettant un accroissement des heures d'utilisation selon le principe déjà en vigueur sur les autres courts. Cette décision a été entérinée lors de la séance du conseil municipal du 7 février dernier, séance au cours de laquelle le projet de couverture a également été évoqué sans donner lieu pour le moment à une décision formelle.

L'engagement de la ville sera par ailleurs maintenu sur l'ensemble des courts pour leur entretien et leur pérennité.

Les heures de gymnases occupées par le club seront bien évidemment maintenues sur le planning d'occupation des salles comme indispensables pour l'enseignement des plus jeunes.

Nous sommes convaincus que le TCS doit rester le club emblématique de qualité et de performance qui ont toujours fait sa réputation et nous y veillerons.

D'une manière générale, et concernant l'ensemble du projet sportif de « Vivre à Sceaux », dont nous avons fait l'une de nos priorités comme vous l'avez sans aucun doute lu dans le document diffusé dans toute la ville, une étude diagnostic complète menée sur l'ensemble des équipements sportifs, prenant en compte toutes les pratiques, nous permet aujourd'hui de planifier l'ensemble des possibilités de

requalification de nos sites sportifs, pour répondre aux attentes d'aujourd'hui, en adéquation avec de nouvelles conceptions des pratiques, de nouvelles attentes et de nouvelles propositions. Cette étude, évoquée à plusieurs reprises devant le comité consultatif sportif, sera présentée dès le printemps prochain.

Outre le projet « tennis » et le projet « piscine », le site des Blagis notamment fera l'objet des premières dispositions :

- aménagement des espaces pour une pratique la plus diversifiée et la plus polyvalente,
- optimisation de la salle de musculation qui devant le nombre croissant de ses pratiquants, se doit de mieux répondre aux normes,
- requalification des espaces dédiés au tennis de table dans une logique d'adéquation entre le fort encombrement du matériel indispensable, son installation pour les pratiques et son rangement.

En outre, répondant au besoin du très gros secteur des arts martiaux que Sceaux porte de longue date et selon une culture traditionnelle et ancienne, mais avec des pratiques novatrices aussi à destination d'un jeune public qui fait la majorité des quelques 700 pratiquants, un dojo sera implanté dès le printemps sur le complexe sportif des Clos Saint Marcel. La surface de pratique sera ainsi doublée et les disciplines exemplaires que compte Sceaux pourront trouver enfin leur expression dans une organisation de respect élémentaire des arts pratiqués. Dans le même temps, un aménagement simple de la mezzanine du gymnase permettra au club de basket une amélioration vie de club et l'implantation de sanitaires indispensables.

Plus globalement, la volonté que nous avons affirmée de mener une politique sportive impliquant tous les acteurs locaux sera renforcée : politique de concertation et de dialogue, de partage d'expériences afin de trouver la meilleure adéquation et cohérence avec les attentes de tous les publics. Il s'agit également d'encourager les projets innovants, l'aménagement de nouveaux modes d'accueils pour des nouveaux publics, adaptations aux nouvelles pratiques et à une gestion différente du temps libéré des familles. Les événements significatifs de la vie des clubs, des moments festifs et de démonstration des savoirs faire, des débats et témoignages seront accompagnés pour valoriser la qualité des pratiques et le travail des encadrements professionnels compétents.

Les nouvelles dispositions envisagées dans l'aménagement du temps scolaire seront à prendre en compte dans les choix que nous serons amenés à faire sur l'occupation de nos équipements, la mise à disposition des personnels qualifiés et notre partenariat avec les clubs sportifs de Sceaux. Il conviendra en effet d'accompagner les enfants dans les temps scolaires libérés sur de nouvelles pratiques, et le sport devra trouver toute sa place dans cette organisation originale. Le temps d'école libéré pourra devenir le temps d'une école des sports.

Enfin, la Ville coordonnera la diversité des stages, pour une communication efficace et ciblée afin que l'énergie développée par l'ensemble des propositions soit déployée utilement : stages multisports, mutualisation des moyens et des propositions, découverte des techniques par un public diversifié qui trouvera là les moyens de pratiques plus originales et en réponse à des demandes ponctuelles et sortant des schémas devenus classiques.

Enfin le service des Sports devra renforcer son rôle de conseil et d'orientation à l'égard des clubs, portant notamment sur les questions de réglementation et d'obligations légales.

S'agissant enfin de la piscine municipale des Blagis, chacun sait que celle-ci, de 40 ans d'âge, doit faire aujourd'hui l'objet d'une restructuration-réhabilitation avec extension de ses capacités d'accueil tant en matière de vestiaires que de surface d'eau.

Cet équipement a fait l'objet d'un entretien régulier ; pour autant, aujourd'hui, il devient indispensable de répondre à l'usure du temps mais surtout aux exigences que génère une très grande fréquentation unique en Ile de France, aux exigences sanitaires et d'accessibilité, aux performances techniques, gestion de l'énergie, traitement et recyclage des eaux notamment.

Plusieurs années d'études nous ont permis d'envisager aujourd'hui une excellente adéquation entre nos attentes pour la pérennité de cet important équipement public auquel les Scéens – et les Réginaburgiens, puisque la ville de Bourg-la-Reine participe également au financement de l'exploitation et de l'entretien de cette piscine - sont à juste titre attachés, les contraintes et exigences de la gestion de l'énergie qui nous conduit sans alternative possible à un choix de très haute performance

énergétique que nous ne pouvons dissocier de tous projet d'aménagement et qui est devenu l'une des « marques de fabrique » de la Ville.

L'avant projet sommaire de l'équipe déjà retenue pour la mise en œuvre de ces travaux rentre maintenant dans les critères éligibles aux aides financières de la Région Ile de France dans le cadre de son « Plan piscines », ce qui laisse envisager une contribution significative. Sera préservé ce qui fait la singularité de la piscine des Blagis, son matériau principal de construction à savoir l'acier, dans une utilisation soignée et ingénieuse, le volume de la halle bassins bien proportionnée, une façade sud ouvrable, une infrastructure technique bien entretenue et en bon état. Les surfaces d'accueil sont à réorganiser, vestiaires et sanitaires, accessibilité des personnes à mobilité réduite et le volet très important des performances aérauliques et acoustiques et économies d'énergies. Un nouveau bassin de 12 m sur 12 m sera créé côté sud pour favoriser l'apprentissage. Enfin sera rendu plus esthétique et lisible la présence de son accueil depuis la rue, en veillant à l'insertion dans le site et en soignant les abords.

Le projet permet de renforcer l'accueil le plus large, accessible à tous, favorisant le sport et les activités scolaires, ouverture aux clubs et à tous les publics pour des pratiques libres et de loisirs.

Ce qui aurait pu être qu'une remise à niveau technique et économique de l'équipement va profiter d'une réorganisation des locaux pour procéder à une rénovation d'équipement aquatique bien pensée qui participe pleinement d'une réflexion exigeante en matière de qualité de vie et de haute qualité environnementale. Cette définition du cahier des charges a été approuvée par l'ensemble de la majorité municipale.

L'ensemble de la démarche ici esquissée sera bien évidemment soumis à discussion tant avec les utilisateurs qu'avec le comité consultatif sportif.

J'espère avoir ainsi répondu à vos attentes et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe LAURENT